



Mairie
24410 PARCOUL CHENAUD
Club FFRP 04314 (en UEIT)
marchedouble@orange.fr
Tél. 06 70 10 55 80 Président



Comité Départemental bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la FFRandonnée sous le n° IM075100382
364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers
Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Annexe 12 Notice préalable d'information (MAJ 07/25)
(Organisation & gestion des séjours & voyages)

Référence Interne :
Juin_2026 LE VERDON/S06
Page 1/6

Assurance RCP :

WTF France – Département Sport & événement – Tour Hekla
52 avenue du Général de Gaulle – CS 10427 – 92800 Puteaux – Tél : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com Contrat n° : 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & caution - 132 rue des Trois Fontanot
132 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre
Tél : 33 (0) 9 69 32 23 36 – Contrat n° : 4000716162/1

Notice d'information préalable Séjour Randonnée 2026
Destination « LES GORGES DU VERDON »
Du Samedi 6 juin au Samedi 13 Juin 2026 (8 jours/7 nuits)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité (saison 2025/2026) avec assurance RC ou plus

Nota – Selon places disponibles : Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée (licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus), ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 51 maximum - Déplacement en autocar grand tourisme



I – HEBERGEMENT PENDANT LE SEJOUR :

Village Vacances BELAMBRA « Le Verdon » Montpezat – Rue de la Mairie – 04500 Montagnac –
Altitude Mini 394 – Maxi 653 - **Classé Village de Vacances 3*** - club.montpezat-en-provence@belambra.fr Tél 04 92 70 77 50
(Club vacances style provençal idéalement bien situé) – équipements sportifs, Piscine extérieure chauffée etc.)

Séjour en pension complète :

Formule confort : 2 personnes dans la même chambre avec 1 seule salle d'eau et WC à partager
(Chambre single en nombre limité)

Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni, ménage de départ assuré par l'équipe Belambra

Restauration sous forme de buffet avec eau et vin inclus

Accès libre à tous les équipements du village vacances

Situation géographique : Montagnac-Montpezat, petit village typiquement provençal, est situé dans le département des Alpes de Haute Provence en région Provence Côte d'Azur, au cœur du parc naturel du Verdon.

II – MOYEN DE DEPLACEMENT : En Autocar grand tourisme : Cars GERARDIN – 33220 PINEUILH

Nota - L'organisateur se réserve le droit de retenir, le cas échéant, un autre autocariste que celui précisé ci-dessus, s'il y avait un quelconque problème.

Départ de la place de l'Etoile à La Roche Chalais le Samedi 6 Juin 2026 (en tout début de matinée) :

Heure à confirmer quelques jours avant le départ

Retour le Samedi 13 juin 2026 en début de soirée (horaire non défini à ce jour)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédéral de la **Fédération Française de la Randonnée Pédestre**
23 Rue Raspail – 94200 Ivry Sur Seine – N° IM075100382 – Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



Mairie
24410 PARCOUL CHENAUD
Club FFRP 04314 (en UEIT)
marchedouble@orange.fr
Tél. 06 70 10 55 80 Président



Comité Départemental bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la
FFRandonnée sous le n° IM075100382
364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers
Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2026 LE VERDON/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 2/6

III - PROGRAMME : Le programme ci-après (J1 à J8) est donné à titre indicatif ; il pourra faire l'objet d'amélioration, de modifications et/ou changements

Important : Les sentiers de randonnée dans le Verdon se distinguent par des itinéraires techniques comportant des sections exigeantes, avec des montées et des descentes abruptes et rocailleuses, ainsi que, par moments, des escaliers métalliques et des tunnels.

Départ Samedi 6 Juin 2026 : de la Place de l'Etoile à La Roche Chalais aux environs de 7h00
(pique-nique en cours de route à la charge du participant)
Arrivée au Club Belambra à Montagnac-Montpezat vers 17h30
Mise à disposition des chambres, installation et apéritif de bienvenue

Dimanche 7 juin 2026 : Départ en car pour une randonnée à Quinson (à la journée avec pique-nique tiré du sac).
Au choix 3 randonnées :

- **Randonnée 1 : Le Sentier du Garde Canal (11Km – DENIVELE + 300m)**
Le sentier du garde canal est une très belle randonnée, qui longe les basses gorges du Verdon, elle est assez facile avec des paysages époustouflants en suivant le bleu émeraude du Verdon. **C'est une des plus belles randonnées à faire.**
- **Randonnée 2 : Le Sentier du Garde Canal + La Baume Bonne (16Km - DENIVELE + 510m)**
Genêts, lavandes, thym et autres arbustes de garrigues accompagnent la marche de leurs parfums.
Le sentier est pentu, mais accessible au plus grand nombre. Du haut du rocher de Calliandre, le panorama est splendide sur la plaine de Quinson, le lac et l'entrée des basses gorges du Verdon. **Le chemin descend ensuite au cœur des gorges du Verdon** pour suivre le fil de l'eau turquoise et atteindre la grotte, surplombée par une impressionnante falaise calcaire de plus de 20 m de haut.
- **Randonnée 3 : Le Sentier du Garde Canal + La Source de Poiraque (21Km - DENIVELE + 522m)**
En chemin, prenez le temps de découvrir les différents aménagements hydrauliques du secteur (fontaines, lavoir, source de Vaudoudurde...). Au nord de la commune l'eau y est rare, seule la source dite de Poiraque est digne de ce nom. Elle présente également l'avantage de jaillir à peu près au centre de cet habitat dispersé. Sur le plateau oliviers, vignes et champs de lavande jalonnent le parcours, c'est un véritable "retour aux sources".

A l'issue des randonnées, visite libre du village de Quinson et pour ceux qui auront du temps, possibilité de visiter le Musée de la Préhistoire (payant à la charge du participant).

Lundi 8 Juin 2026 : Départ en car pour une randonnée à Moustiers Sainte Marie (à la journée avec pique-nique tiré du sac). Au choix 3 randonnées :

- **Randonnée 1 : Sentier Botanique de Trèguier + Les Claux (8Km - DENIVELE + 270)**
Ce sentier botanique en aller-retour vous guidera jusqu'au **Belvédère de Trèguier** pour un **magnifique point de vue sur le Lac de Sainte-Croix**. Les Claux, une montée à l'emblématique chapelle Notre-Dame de Beauvoir ainsi qu'une boucle dans les oliveraies : le circuit idéal pour découvrir Moustiers-Sainte-Marie.



Mairie
24410 PARCOUL CHENAUD
Club FFRP 04314 (en UEIT)
marchedouble@orange.fr
Tél. 06 70 10 55 80 Président



Comité Départemental bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la
FFRandonnée sous le n° IM075100382
364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers
Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2026 LE VERDON/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 3/6

- **Randonnée 2 : Le Lac de Sainte Croix par les Plaines (13Km - DENIVELE + 360m)**
L'itinéraire parfait pour profiter de superbes points de vue et surplomber le lac de Sainte-Croix ! **Vous débutez par l'ascension d'une belle montée, bien que court, le dénivelé y est important sur cette portion. La descente sera plus raide et composée d'une dizaine de lacets.**
- **Randonnée 3 : Plein Voir + Fin du circuit Crête de l'Ourde : (16.5Km – DENIVELE + 888m)**
C'est la randonnée de Moustiers qui offre le plus beau point de vue sur les Gorges du Verdon et le lac de Sainte-Croix. Ce sentier est déconseillé aux personnes sujettes au vertige, un passage proche du vide avec une main courante se trouve sur l'itinéraire. Le passage par les crêtes nous promet de belles vues sur le lac de Sainte-Croix, mais aussi quelques portions en forêt, notamment après avoir passé les cols de l'Âne et de Plein Voir. Sur la grande majorité du parcours, on emprunte les chemins du GR® 4, un sentier de Grande Randonnée qui relie la Méditerranée à l'océan.

A l'issue des randonnées, visite libre du village de Moustiers Sainte Marie

Mardi 9 juin 2026 : Départ en car pour la journée avec pique-nique tiré du sac à Esparron de Verdon (randonnée le matin, bateau électrique l'après-midi). Au choix 3 randonnées :

- **Randonnée 1 : Le Sentier Botanique (6Km - DENIVELE + 200m)**
Balade riche et agréable toute l'année, avec de jolis points de vue permettant de profiter des paysages fleuris au printemps. Sur cette balade, on prend le temps de découvrir les diverses facettes de la végétation. Tout au long de l'itinéraire, on retrouve des panneaux informatifs d'espèces d'arbres et d'arbustes.
- **Randonnée 2 : Autour de la Colle + la Séouve à Ste Magdeleine (10Km - DENIVELE + 260m)**
Une promenade bucolique le long d'une petite rivière avec un retour par les sommets ! Vue imprenable sur le village et son château. Entre lac et collines, partez à la découverte de l'histoire du village, de son château et de la flore locale.
- **Randonnée 3 : St Martin de Brômes-Esparron de Verdon par le GRP-Tour du Verdon (12Km - DENIVELE + 300m)**
Une étape toute en quiétude dans la garrigue provençale où les points de vue s'enchaînent sur les Préalpes et le lac en contrebas.

Après-midi : Pour tous → Balade en bateaux électriques sur le lac d'Esparron et les basses Gorges du Verdon (3/4h de promenade – Groupe de 7 par bateau)

Mercredi 10 juin 2026 : (Journée sans bus) Repos du chauffeur

Départ à partir du village vacances pour une randonnée à la journée (avec pique-nique).

Montpezat /Gorges de Baudinard. Au choix 3 distances :

- **Randonnée 1 : 13 Km - DENIVELE + 300m**
- **Randonnée 2 : 17 Km - DENIVELE + 410m**
- **Randonnée 3 : 20 Km - DENIVELE + 500m**

Moins connues que les gorges du Verdon, **les Gorges de Baudinard** valent tout autant la peine d'être visitées ! A pied, vous serez éblouis par la beauté sauvage et la nature luxuriante. Elles sont situées entre le lac de Quinson et le barrage du lac de Sainte-Croix ; canyon étroit entouré de falaises impressionnantes plongeantes tout droit dans l'eau turquoise.



Mairie
24410 PARCOUL CHENAUD
Club FFRP 04314 (en UEIT)
marchedouble@orange.fr
Tél. 06 70 10 55 80 Président



Comité Départemental bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la
FFRandonnée sous le n° IM075100382
364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers
Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2026 LE VERDON/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 4/6

Jeudi 11 Juin 2026 : Départ en car pour une randonnée à la journée à partir du Chalet de La Maline avec pique-nique tiré du sac. Au choix 2 randonnées :

- **Randonnée 1 : Pont de Tusset + Couloir Samson+ Fin du Sentier Martel (7Km - DENIVELE + 420m)**
Cette randonnée est exigeante avec du dénivelé, des escaliers et des chemins pierreux, mais elle permet de voir une partie des magnifiques Gorges du Verdon sur la fin du Sentier Blanc Martel.
Après une descente courte mais raide dans les sous-bois, vous arriverez au pont de Tusset : l'un des plus beaux ponts enjambant le Verdon (daté du XVIIème siècle). Il faut emprunter le même chemin pour le retour, attention aux cailloux qui roulent. L'itinéraire du couloir Samson permet de visiter, en aller-retour, l'entrée de l'un des plus grands Canyon d'Europe : les Gorges du Verdon. Dans les Gorges, vous longerez le Verdon en passant par les tunnels (le tunnel du Baou fait 670 mètres de long)
- **Randonnée 2 : Le Sentier Blanc Martel (16Km - DENIVELE + 907m)**
Le sentier Blanc-Martel est souvent classé comme une randonnée de niveau intermédiaire à niveau avancé. Il nécessite une bonne condition physique et une certaine habitude des terrains accidentés. Plusieurs escaliers métalliques, des passages vertigineux, étroits et rocaillieux, cette randonnée peut être éprouvante, surtout par temps chaud.

Vendredi 12 juin 2026 : Départ en car pour une randonnée à « La Palud Sur Verdon » à la journée avec pique-nique tiré du sac. Au choix 3 randonnées :

- **Randonnée 1 : Tour de la Fontaine des Près +Belvédère la Dent d'Aire (10Km DENIVELE + 400m)**
Très simple et accessible, le sentier rafraichissant de La Fontaine des Près, offre de jolies vues sur le village de La Palud-sur-Verdon. Il traverse les zones humides ayant donné son nom au village : en vieux français, Palud signifie marais. Le chemin du Belvédère de la Dent d'Aire est un itinéraire offrant des points de vue remarquables sur le village de La Palud, les montagnes environnantes ainsi que sur le Grand Canyon. **C'est le seul sentier qui permet d'accéder au plus haut point de vue, au-dessus des Gorges du Verdon.**
- **Randonnée 2 : Le Tour de Barbin (10.5Km DENIVELE + 530m)**
La randonnée offre des beaux points de vue sur les montagnes préalpines du Verdon et présente des contrastes de végétation intéressants entre l'adret et l'ubac de Barbin. **Vous passez par un belvédère dominant le village de La Palud et atteignez le point culminant à 1480 mètres**, retour à travers les forêts de Barbin, le GR® 4.
- **Randonnée 3 : Le Sentier du Bastidon (15.7Km - DENIVELE + 816m)**
Contraste de la garrigue surchauffée du Verdon à la forêt ombreuse et fraîche de l'ubac de Barbin, vous allez cheminer dans un site sauvage et grandiose. **Une des plus belles randonnées de la région malgré 1 000 m de dénivelé positif ! Accessible même si quelques passages câblés. Point de vue au belvédère de Mayreste sur le grand canyon du Verdon**, les forêts de pins et de hêtres qui couvrent la montagne de Barbin.

Retour : Samedi 13 juin 2026 : départ après le petit-déjeuner.
Trajet retour en car et pique-nique (fourni par le village vacances) en cours de route.
Arrivée en fin de soirée à La Roche Chalais



Mairie
24410 PARCOUL CHENAUD
Club FFRP 04314 (en UEIT)
marchedouble@orange.fr
Tél. 06 70 10 55 80 Président



Comité Départemental bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la
FFRandonnée sous le n° IM075100382
364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers
Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2026 LE VERDON/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 5/6

IV – ACCOMPAGNEMENT SUR PLACE :

Les randonnées, sauf cas contraire, seront accompagnées et encadrées par l'organisateur de ce séjour (membres licenciés et animateurs de votre club de randonnée) ; ces dernières seront étudiées afin que chacun puisse profiter pleinement de ce séjour (niveau et distance).

Nota - L'organisateur se réserve le droit de faire appel à des guides locaux si nécessaire -> voir Par. V : Non inclus

L'ordre des randonnées peut être modifié, une randonnée peut être annulée et/ou remplacée, ceci en fonction d'un évènement météorologique, ou autres contraintes inattendues, etc.

V - COUT DU SEJOUR :

650 € variable par personne (en pension complète, transport compris).

➡ Le montant indiqué ci-dessus comprend :

- **La pension complète** du dîner du 1^{er} jour (Samedi soir) au déjeuner du dernier jour (sous forme de pique-nique fourni par le centre d'hébergement),
- **La taxe de séjour**,
- **Le transport en autocar** grand tourisme,
- **La sortie** en bateau électrique,
- **L'assurance souscrite** en même temps que la réservation du séjour au Village Vacances BELAMBRA « Le Verdon » **selon les Conditions Particulières de vente Groupe 2025 jointes au contrat** (dont paragraphe 12 Multirisque),
- **La contribution financière UEIT** (Utilisation de l'Extension Immatriculation Tourisme du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Dordogne).

Non inclus :

- ✓ Le pique-nique du 1^{er} jour (jour du départ : samedi midi),
- ✓ **Les services de guides/animateurs de randonnées locaux en cas de nécessité**,
- ✓ Le supplément chambre individuelle (en nombre limité),
- ✓ Toute autre prestation non incluse dans le séjour ou le programme de base, autres frais imprévus présentés par le village vacances, les dépenses personnelles,
- ✓ Les assurances fédérales optionnelles facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) proposées par la FFRP,
- ✓ **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

➡ VI – INSCRIPTIONS – PAIEMENTS :

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la diffusion de la présente notice avec **une date limite au 23 Novembre 2025**. Ces dernières seront validées dans la limite des places disponibles et uniquement accompagnées du **chèque d'acompte** (faisant foi de réservation) – **Aucune préinscription par téléphone, SMS ou mail**.

➡ **La fiche de préinscription** (dûment complétée) doit obligatoirement être **accompagnée d'un acompte de 150€/personne** par chèque à l'ordre de March'Double.

Adresse d'envoi : Jean-Luc Duchêne – 6 rue des Palombes – 24410 Saint Aulaye-Puymangou
Ou possibilité de remettre le document lors d'une randonnée (dans le délai demandé)

| Solde de 500 € en totalité par personne avant le 30 MAI 2026 **

**** Vous avez également la possibilité d'un paiement échelonné selon la grille ci-dessous (par personne), à savoir :**

15 Janvier 2026	100 €/personne	15 Mars 2026	100 €/personne	15 Mai 2026	Chèque ordre
15 Février 2026	100 €/personne	15 Avril 2026	100 €/personne	100 €/personne	March'Double

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédéral de la **Fédération Française de la Randonnée Pédestre**
23 Rue Raspail – 94200 Ivry Sur Seine – N° IM075100382 – Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



Mairie
24410 PARCOUL CHENAUD
Club FFRP 04314 (en UEIT)
marchdouble@orange.fr
Tél. 06 70 10 55 80 Président



Comité Départemental bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la
FFRandonnée sous le n° IM075100382
364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers
Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2026 LE VERDON/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 6/6

VII – ASSURANCES FACULTATIVES :

L'organisateur de ce séjour a obligation de vous informer de l'existence d'assurances individuelles facultatives proposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ce document de souscription sera joint à votre bulletin d'inscription définitif.

VIII – FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son séjour à tout moment ; il doit en faire part à l'organisateur par écrit qui prendra connaissance des conditions annotées dans le contrat de réservation avec le centre d'hébergement, mais d'une manière générale :

Frais d'annulation si partielle	J+90	J-90 à J-60	J-59 à J-20	A compter de J-20
Belambra (Hébergement)	20 %	50 %	70 %	100 %

IX – PRECISONS COMPLEMENTAIRES ASSURANCE GROUPE :

Une assurance « Groupes » multirisques a été souscrite par l'organisateur en même temps que la réservation du séjour au Club BELAMBRA (Conditions Générales de Vente Belambra Séjours Groupes : Notice MAJ 11 janvier 2024 et ses annexes attachées). Ces documents sont consultables au sein de l'association organisatrice de ce séjour.

Sont ici inclus : Annulation toutes causes justifiées, Interruption de séjour, Interruption d'activités, Assistance et rapatriement, Frais médicaux, Frais de recherches & secours, Frais d'hôtel...

Rappel : L'assurance ne prend en aucun cas en charge les frais de transport suite à un retour prématuré (excepté s'il s'agit d'un événement garanti figurant sur la liste contractuelle de l'assurance).

Le montant de cette assurance est inclus dans le coût du séjour proposé par l'organisateur et ce, pour chaque participant inscrit (FFRandonnée licence avec RC ou avec Pass-découverte dont la validité couvre la totalité du séjour).

X – DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, en vigueur au moment du séjour, ce dernier pourra être modifié ou annulé.

De ce fait en cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

XI – CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance RC (ou d'un pass découverte valide).

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire ; cependant les contributions UEIT resteront acquises.

Le participant remplaçant devra remplir, dès que possible, un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, de la contribution UEIT, éventuellement des primes d'assurances facultatives.

Nota : Sont jointes à cette notice, les Conditions Générales de Vente (Articles R.211-3 à R. 211-11 du Code du Tourisme) → se référer à **Annexe 12 bis** (consultables également sur le site de l'association : <https://marchdouble24490.wixsite.com/marchdouble>)

Rédaction :

Correspondant Tourisme March'Double : Annie Martin

Secrétaire March'Double : Jean-Luc Duchêne

Date : 24Octobre 2025 – Lieu Parcoul-Chenau